



## Concours externe de psychologue de l'éducation nationale

### Épreuves d'admissibilité communes aux deux spécialités

#### « Sujets 0 »

---

Document à consulter : projet de programme concours 2017 :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/PsyEn/19/1/p\\_2017\\_psy\\_en\\_externes\\_interne\\_600191.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/PsyEn/19/1/p_2017_psy_en_externes_interne_600191.pdf)

---

#### 1° Première épreuve : questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale.

Michèle R., formatrice à l'ESPE de l'académie d'Orléans, écrit : « La reconnaissance du droit à la scolarisation pour tous et le refus de toute discrimination constituent les principes clés qui doivent désormais inspirer tout projet, toute action, tout aménagement éducatifs. Cette toile d'ensemble requiert des enseignants qu'ils rendent accessible à tous les élèves (ou au plus grand nombre) un projet d'apprentissage visant des compétences communes garantes d'une culture partagée et du lien social. D'une école fondée sur des mécanismes de sélection et de hiérarchisation de cohortes d'élèves, il s'agit de passer à une école qui garantit l'accueil et le droit à un avenir ouvert pour chacun. La circulaire de rentrée publiée en septembre 2015, par le ministère de l'Éducation nationale, retient explicitement ce cadre : « Tous les enfants, sans aucune distinction, sont capables d'apprendre et de progresser : c'est le principe d'une école inclusive qui ne stigmatise pas les difficultés mais accompagne tous les élèves dans leur parcours scolaire. » Cette école, capable d'accompagner tous les élèves en répondant aux besoins de reconnaissance et d'affirmation de chacun, ne pourra se passer d'une réflexion sur la place qu'elle réserve à un modèle compétitif, à la logique des programmes et à l'évaluation normative » (« **Les troubles des apprentissages et le métier d'enseignant** », *Revue **Empan***, 2016, N° 101, p. 50).

Dans un premier temps, vous commenterez cet extrait et en dégagerez les principales idées quant à ce que l'on appelle aujourd'hui une école inclusive.

Dans un second temps, et en vous appuyant sur vos connaissances en psychologie, vous traiterez des deux questions suivantes :

- en quoi l'affirmation selon laquelle « tous les élèves, sans aucune distinction, sont capables d'apprendre et de progresser » peut être étayée par des modèles théoriques et pratiques en psychologie de l'éducation ?
- Quelle peut-être la contribution de cette discipline scientifique dans la prise en compte de la diversité des élèves et de leurs besoins ?



## Concours externe de psychologue de l'éducation nationale

### Épreuves d'admissibilité communes aux deux spécialités

#### « Sujets 0 »

---

#### **Rappel des termes du projet d'arrêté concours (sous réserve de publication) :**

À partir de la présentation de dispositifs, programmes ou de politiques éducatives spécifiques et de questions s'y rapportant, le candidat est conduit à faire état de sa connaissance du système éducatif dans son histoire comme dans ses évolutions, ses caractéristiques actuelles et ses valeurs.

L'épreuve doit permettre au candidat de démontrer ses capacités d'analyse, la qualité de sa réflexion et sa compréhension de la place de la psychologie et du psychologue de l'éducation nationale dans la contribution à la réussite de tous les élèves, dans la connaissance des besoins spécifiques des enfants et des adolescents à cette période, dans l'élaboration d'une trajectoire scolaire ambitieuse et dans le développement de leur personnalité, de leur autonomie et de leur citoyenneté. Le cas échéant, il peut en outre être introduit dans cette épreuve des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

Durée : quatre heures ; coefficient 1.

---

#### **Éléments de correction**

Une telle question doit être traitée à partir d'une réflexion sur la place de la psychologie dans l'éducation nationale. Elle suppose une bonne connaissance du système éducatif. Les éléments de réponse proposés ne sont pas exhaustifs mais indiquent des contenus que l'on peut attendre dans des copies.

Le sujet s'inscrit bien dans les attendus de l'épreuve à savoir un questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale. Il s'agit plus spécifiquement d'apprécier la capacité des candidats à inscrire le propos relatif au droit à la scolarisation dans le cadre des réformes engagées depuis ces deux ou trois dernières décennies. Plusieurs principes et enjeux sont évoqués : le droit à la scolarisation rappelle le principe de l'égalité des chances qui organise l'institution scolaire ; les compétences communes réfèrent au socle et au passage d'une logique de sélection précoce à une logique d'accompagnement qui s'assure que chaque élève maîtrise les compétences attendues ; la place du handicap et de sa prise en charge (en référence à la loi de 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées ») ainsi que l'émergence de la catégorie des élèves à besoins éducatifs particuliers (point qui doit être traité notamment pour ce qui est du rôle du psyen) ; la tension entre gestion des flux d'élèves et attention portée à chacun d'eux ; le rôle des enseignants qui doivent être davantage attentifs aux stratégies d'apprentissage des élèves (point inscrit dans le *Référentiel* des compétences professionnelles des *métiers du professorat* et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013)). La bibliographie du concours, qui reste indicative, comporte plusieurs références permettant de traiter de l'inclusion scolaire. L'inclusion scolaire couvre des questions aussi diverses que la prise en charge de la difficulté scolaire, le recours à une pédagogie différenciée, la prise en compte des conditions sociales et économiques favorisant la réussite scolaire, la mise en œuvre de politiques de scolarisation d'élèves en situation de handicap, etc. On peut aussi s'attendre à ce que les candidats, conscients de l'enjeu éthique d'une telle question, évoquent les valeurs de la République et l'agir du psychologue en tant que fonctionnaire responsable.

1- En quoi l'affirmation selon laquelle « tous les élèves, sans aucune distinction, sont capables d'apprendre et de progresser » peut être étayée par des modèles théoriques et pratiques en psychologie de l'éducation ?

On s'attend ici à ce que les candidat(e)s traitent de l'éducabilité de chaque élève, qu'ils évoquent quelques théories psychologiques relatives à l'apprentissage (structuralisme génétique, constructivisme, béhaviorisme, cognitivisme, socio-cognitivisme, méthodes pédagogiques, apprentissage collectif, éducabilité cognitive...). On s'attend aussi à ce que des dimensions plus sociologiques soient évoquées notamment pour souligner que s'il existe des inégalités d'apprentissage tenant à l'origine sociale, aux capitaux culturels,



## Concours externe de psychologue de l'éducation nationale

### Épreuves d'admissibilité communes aux deux spécialités

#### « Sujets 0 »

économique et social, on ne saurait en faire une variable déterministe dès lors que le rôle de l'école et du psychologue comme des équipes enseignantes et éducatives est bien de promouvoir les conditions favorables à l'apprentissage. Les références bibliographiques sont assez éclairantes sur cette question. Le croisement des approches sociologiques et psychologiques met en évidence l'importance des apprentissages sociaux, culturels, la place des interactions dans le développement cognitif de l'enfant et de l'adolescent. La place accordée aujourd'hui aux compétences et à leur mode d'évaluation s'inscrit aussi dans un autre regard porté sur les élèves et sur les pratiques pédagogiques. Enfin, les enquêtes PISA dont on peut supposer que les candidats en ont pris connaissance, montrent comment les inégalités de réussite restent corrélées aux inégalités sociales, notamment en France, ce qui remet en cause le principe du mérite et met en évidence l'importance des politiques scolaires soucieuses d'une réelle égalité des chances. Cela passe par des pratiques pédagogiques et d'évaluation plus soutenues et plus exigeantes.

2- Quelle peut-être la contribution de cette discipline scientifique dans la prise en compte de la diversité des élèves et de leurs besoins ?

La notion de « besoins éducatifs particuliers » élargit l'horizon du travail du psychologue de l'éducation nationale puisque ses missions ne se limitent plus aux seuls élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. Les candidats sont supposés avoir une connaissance des dispositifs et des modalités de travail (les ULIS par exemple, mais aussi le micro-lycée...) qui ont tous pour dénominateur commun d'œuvrer pour l'inclusion scolaire (les dispositifs de prévention et de lutte contre le décrochage sont également concernés). Ils doivent inscrire le propos dans la refondation de l'école de la République qui instaure le socle, redéfinit les programmes et les modalités d'enseignement. La notion de parcours (comme les différents parcours) comme la redéfinition des cycles (notamment le cycle 3) ainsi que les modes d'évaluation des élèves amènent le psychologue à investir la question des apprentissages et de leur continuité notamment lors des moments de transition (école/collège et collège/lycée). La question posée demande à ce que les candidats aient bien conscience de leur spécificité professionnelle, de leur contribution à la réussite scolaire et au bien-être des élèves, et de leur nécessaire insertion dans les collectifs professionnels. Ils doivent faire référence aux partenaires de l'école (parents, institutions...). Et au regard de la question de l'inclusion scolaire, ils doivent évoquer la prévention du décrochage qui devient une préoccupation majeure de l'institution scolaire et dans laquelle les psychologues de l'éducation ont toute leur place.



## Concours externe de psychologue de l'éducation nationale

### Épreuves d'admissibilité communes aux deux spécialités

#### « Sujets 0 »

---

#### **2° Seconde épreuve : étude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif.**

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale pour laquelle des objectifs ambitieux ont été fixés. Le premier ministre Manuel Valls et la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, ont présenté les mesures du plan de lutte contre le décrochage scolaire vendredi 21 novembre 2015, autour de trois axes : la mobilisation de tous, le choix de la prévention, une nouvelle chance pour se qualifier.

En vous aidant des documents joints

- En quoi le repérage des signes de décrochage diffèrent-ils selon qu'ils se manifestent chez des enfants scolarisés dans le premier ou le second degré ?
- Décrivez et contextualisez la persévérance scolaire en lien avec l'accrochage et la lutte contre le décrochage.
- Quelles articulations faites-vous entre persévérance et motivation ?
- Quelles actions le psychologue peut-il mettre en place pour prévenir de la manière la plus efficace possible le décrochage et agir pour l'accrochage ?

#### **Documents joints :**

1 - Extrait de la note « Le parcours à l'école primaire du décrocheur : revue de littérature sur la notion d'enfant à risque de décrochage » Annie Feyfant - Institut français de l'éducation- ENS de Lyon, France

2 - Extrait du dossier « *Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire* » disponible sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale

1 - Extrait de la note « **Le parcours à l'école primaire du décrocheur : revue de littérature sur la notion d'enfant à risque de décrochage** » Annie Feyfant - Institut français de l'éducation- ENS de Lyon, France

...

En 1999, en France, dans le cadre d'un programme interministériel de recherche, a été lancé un appel d'offres « *visant à mieux connaître les processus qui conduisent à des situations de déscolarisation de jeunes soumis à l'obligation scolaire* ». En 2002, trois équipes (ESCOL de l'université Paris 8 ; Printemps de l'université de St-Quentin et SYLED-RES de l'université Paris 3), ont travaillé sur « *la genèse du décrochage telle qu'elle peut se construire dans l'interaction entre les élèves et l'institution scolaire, ses politiques comme les situations de classe, depuis leurs interactions avec l'enseignant jusqu'au cadre de travail qu'il propose* » (Bautier et al., 2002). Les difficultés d'ordre scolaire sont sans doute les plus visibles et pourraient être de ce fait l'un des éléments prédictifs sur lesquels il est plus facile d'agir pour prévenir le décrochage ou la déscolarisation.

Un courant de recherches, parti du Québec, a cherché à comprendre ce « cheminement vers l'abandon » qui a commencé pendant l'enfance, dans la famille ou à l'école (Lessard et al., 2007). Il faut savoir qu'au Québec, en 2007, 27% des jeunes inscrits en formation professionnelle avaient interrompu leurs études pendant un an ou deux.

On verra que les travaux de recherche, qui privilégient la notion de persévérance et donc de prévention précoce du décrochage, ont permis, au travers d'études longitudinales conséquentes, de déterminer que 15% des enfants de 12 ans, nés au Québec à la fin des années 1990, se classent dans le groupe des élèves à risque de décrochage. (Institut de la statistique du Québec, 11 février 2013).

Le décrochage est l'affaire de tous puisque les études en psychologie analysent les dimensions comportementales et socio-interactionnelles ; les chercheurs en éducation s'intéressent aux éléments liés à la pédagogie et à l'environnement éducatif ; les sociologues ou les historiens examinent quant à eux la construction sociale du phénomène, le rôle des politiques, les facteurs structurants des institutions et les rapports entre les classes.

...

Le décrochage doit-il être considéré comme un processus « multifactoriel (social, familial, éducatif, territorial, psychologique) », discriminant dès le plus jeune âge, trop complexe pour être interrompu avant l'adolescence ou bien comme un « processus lent instillé par le doute et la perte de confiance en soi du bien souvent à la pression du résultat intrinsèquement lié à notre système éducatif » (Balas, 2012) ?

« La qualité de l'expérience scolaire devient dès lors l'un des plus puissants prédicteurs du décrochage scolaire » (Janosz, 2000). Bautier et ses collègues ont cherché à « *mettre au jour la dynamique des interactions entre plusieurs registres de "fabrication" du décrochage de l'intérieur* » (Bautier et al., 2002).

S'il était utile de justifier d'une préoccupation précoce du décrochage, il faudrait mettre en avant une surreprésentation, parmi les décrocheurs effectifs, des élèves ayant redoublé leur CP et /ou ayant connu des difficultés dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (Douat, 2012). Et même pour des élèves dont la scolarité primaire ne donne aucun symptôme de rupture potentielle, certains chercheurs font l'hypothèse d'un cumul latent de facteurs sociaux, cognitifs, subjectifs et langagiers (Bonnéry, 2003). En d'autres termes, le désengagement, la « désaffiliation », les conduites de rupture ou de marginalisation observés dans le secondaire ne sont-ils pas déjà présents chez certains élèves du primaire, sous des formes bien souvent plus sourdes (Hugon, 2010) ?

Pour beaucoup, le décrochage est le symptôme de difficultés externes (situation familiale, socioéconomique, culturelle). Toute attitude négative vis-à-vis de l'école, de la forme scolaire ou le refus d'apprendre seront jugés à l'aune de ce contexte socioculturel extérieur à l'institution. Pour d'autres, « les "décrocheurs" se recrutent essentiellement chez les élèves qui conjuguent vulnérabilité familiale et (grandes) difficultés scolaires ».

Plusieurs registres sont à l'œuvre dans la fabrique du décrochage :

- celui des apprentissages et des rapports aux savoirs scolaires ;
- celui des pratiques institutionnelles et enseignantes dans leur façon de traiter les difficultés proprement scolaires ;
- celui des processus subjectifs et sociaux à l'œuvre chez les élèves et tels qu'ils se manifestent dans le rapport à soi et aux autres, pairs et enseignants ;
- celui du langage et de la langue en ce qu'ils interviennent dans les phénomènes de compréhension des textes, des tâches scolaires, mais aussi dans des phénomènes de stigmatisation quand l'écart entre les attentes des enseignants et les productions des élèves est grand (Bautier, 2003).

Le passage du primaire au secondaire, d'une organisation proche de l'élève, avec un seul enseignant, à un établissement plus vaste, dans un milieu de vie éclaté, avec plusieurs enseignants « peut avoir des effets délétères sur la réussite scolaire » (Janosz, 2000). Il sert de révélateur des difficultés antérieures.

Bien souvent l'analyse a posteriori du parcours scolaire des décrocheurs montre que leur scolarité au primaire s'est faite sans heurt apparent, qu'ils en ont un assez bon souvenir. Au primaire, l'élève peut avoir l'illusion de ne pas trop mal s'en sortir ; lorsqu'il arrive au collège il est mis face à ses difficultés d'apprentissage sans avoir la possibilité de compromis et d'adaptation. La rigueur qui lui est imposée peut l'entraîner vers le repli ou vers l'indiscipline, ce qui gêne d'autant les apprentissages (Blaya, 2003 ; Bautier, 2003).

Au fil des années et des travaux de recherche, selon les idéologies, les philosophies, les décideurs, le public concerné, le « risque de décrochage » prend différentes connotations dénonçant, tour à tour l'école, les parents, les élèves.

Pour essayer de détecter les « élèves à risque », on peut adopter une approche prédictive, en essayant de déterminer les facteurs associés à une augmentation de la probabilité d'apparition de l'échec ou du décrochage ; c'est ce que font les québécois.

...

Lors d'une journée départementale sur la prévention du décrochage (Grenoble, le 13 avril 2011), les professionnels de l'éducation nationale, de la réussite éducative et du travail social ont listé les « signaux faibles précurseurs du décrochage » au collège. De précédentes approches ont analysé d'autres indicateurs, au travers des différences culturelles relatives à la valorisation de la scolarisation, à la maîtrise des habiletés sociales et personnelles requises, du point de vue des rapports de classes, de l'influence de la pauvreté : la scolarisation, alors envisagée comme un moyen de promotion sociale, perd de son éclat avec la fermeture du marché du travail.

L'utilisation des mots « indicateurs » et « signaux » (aussi bien en France qu'au Québec) n'est sans doute pas anodine. Dans le premier cas, on se trouve confronté à une analyse statistique qui pourrait laisser penser à un déterminisme froid et inéluctable. Or, la réalité n'est pas aussi tranchée et nécessite une approche multiple : « *Les décrocheurs ne constituent pas un groupe homogène d'individus et il est possible de distinguer des sous-groupes d'individus à partir de certaines caractéristiques personnelles, à partir de l'interaction de ces facteurs avec le milieu scolaire, ou à partir d'évènements circonstanciels de la vie* » (Janosz, 2000).

Malgré quelques divergences d'approches, les articles portant sur la détection du décrochage précoce convergent vers une typologie commune des indicateurs et signaux prédictifs, distinguant facteurs mésosociaux (institutionnels et familiaux) et microsociaux (individuels et interpersonnels).



D'autres analyses relatives à l'impact des pratiques pédagogiques, aux perceptions et attentes des intervenants, au mode d'organisation et de fonctionnement de la classe et de l'école, aux relations interpersonnelles déclinent des facteurs plus « scolaires », plus explicites ou « maîtrisables » pour l'équipe pédagogique.

Parmi les facteurs institutionnels, on dénombre les structures, l'organisation, le climat de l'école : « *l'école, comme milieu de vie, est un des déterminants de la persévérance scolaire* » (Janosz, 2000). Ainsi, une école à taille plus réduite offre une meilleure opportunité de participer à des activités parascolaires, un encadrement plus flexible.

De nombreux travaux ont montré l'importance de l'éducation familiale sur la réussite scolaire (Feyfant, 2011). Les facteurs observés deviennent des éléments prédictifs d'un décrochage cognitif puis actif : représentations familiales négatives envers l'école, relations conflictuelles avec les personnels éducatifs, peu ou pas d'investissement des familles dans le parcours individuel et scolaire de l'élève, etc.

Parmi les facteurs microsociaux prédictifs, le genre est un facteur moins pertinent dès lors que les facteurs scolaires et familiaux sont connus. Selon les pays, l'origine ethnique (critère à utiliser avec précaution) ou linguistique peut être discriminante. Enfin la personnalité de l'élève peut indiquer des signes de défaillance scolaire : faible estime de soi, tendance à somatiser, « sentiment que ce sont des facteurs externes qui régissent » sa destinée.

Les travaux de recherche soulignent quelques indicateurs fortement prédictifs (ou à surveiller) :

- Un manque d'investissement dans les apprentissages : l'élève ne note pas les devoirs à faire, ne les fait pas, oublie fréquemment son matériel, arrive souvent en retard.
- Une représentation négative de l'école : sentiment d'inutilité, de perte de temps ; les activités ou projets demandés lui paraissent trop abstraits ; la famille ou le jeune parlent de l'école de manière négative.
- Une arythmie scolaire : l'élève a du mal à assurer des journées très chargées ; les occupations autres que scolaires sont trop lourdes.
- Des difficultés d'apprentissage et des résultats scolaires défaillants : les notes de l'élève chutent, il n'en semble pas affecté ; il a du mal à comprendre les consignes.
- Le refus du statut d'élève, hors de l'école : l'élève boycotte les équipements sociaux ou les clubs sportifs ; il abandonne l'accompagnement à la scolarité.

D'autres indicateurs sont clairement d'ordre psychologique : changement de comportement, passages fréquents par l'infirmerie, manque de motivation, asthénie, angoisses ou phobies scolaires, hyperactivité ou au contraire mutisme et retrait de la « chose scolaire », répétition de comportements déviants et/ou violents.

...

L'estime de soi et la motivation sont largement reprises dans les travaux sur la prévention du décrochage. Elles sont très souvent abordées dans le cadre de travaux traitant de la littératie ou de la numératie. La prise en compte de ces indicateurs est largement justifiée par les nombreuses observations faites au Québec qui montrent que la motivation et le sentiment de compétence peuvent diminuer dès la deuxième année d'école primaire.

Certains élèves développent un sentiment d'incompétence pouvant avoir des effets dévastateurs sur les apprentissages, à différents moments du processus. Chez les élèves « en échec », ces comportements sont autant de réponses à leurs difficultés. Ces traits psychologiques sont confortés par la relation établie avec l'enseignant-e ou les parents, en ce sens que les élèves projettent sur l'un ou les autres l'opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, interprétant telle ou telle remarque de ses parents (Bouffard et al., 2006). Comme l'explique Toczek (2006), le dogme de la réussite qui prévaut dans notre société associe performance et capacités intellectuelles, considérant en quelque sorte l'intelligence comme une donnée stable et les résultats scolaires comme un indicateur de valeurs personnelles. Dès lors, toute survalorisation de l'école, par l'enfant

ou les adultes qui l'entourent, conduit l'élève à considérer qu'il est seul responsable de ses problèmes d'apprentissage. Son sentiment d'incompétence peut le conduire à une moindre motivation intrinsèque (diminution de l'engagement et souvent du rendement). L'élève boucle sur ce processus qui engendrera, au mieux, de la passivité. Une attitude conduisant les familles, les élèves et les enseignants à considérer que l'intelligence n'est pas « une aptitude stable », permettrait aux élèves d'envisager d'autres stratégies d'apprentissages.

...

On constate que les écarts entre bons et mauvais élèves tiennent à une meilleure mobilisation de stratégies et d'expériences personnelles pour les premiers (Van Grunderbeeck & Payette, 2007). Pour les élèves les plus en difficulté, on note un manque de connaissances de base (sur le monde, sur le thème traité par le texte, sur la structure de textes en général) ou le manque d'activation de ces connaissances ; une difficulté à inhiber les associations non pertinentes au cours de leur lecture ; une passivité dans le traitement de l'information ; un manque de motivation et de persévérance dans la tâche ; une difficulté à intégrer les indices de texte aux connaissances antérieures ; une difficulté à répondre par écrit aux questions ; une difficulté à cerner l'information importante du texte (Gersten et al., 1998 ; Van Grunderbeeck et al., 2007).

Il faut apporter d'autres éléments explicatifs de cette difficulté de compréhension d'un texte. Le décalage entre les formes linguistiques des élèves, notamment à l'oral, et la forme de la langue scolaire ne peut être stigmatisé sans que l'institution scolaire ne se soit assurée d'avoir donné les moyens aux élèves de s'approprier les clés de la langue scolaire. Le rapport au langage devient un savoir pour lequel l'élève doit mobiliser toute son attention, avec des exigences accrues d'année en année, alors qu'il n'a pas forcément compris le sens de cet apprentissage. Ainsi, Bautier, s'appuyant sur les évaluations à l'entrée en 6e montre l'existence d'une faiblesse dans la mise en œuvre de la langue grammatisée : un élève pourra déchiffrer un texte sans pour autant le comprendre, l'interpréter, faute d'identifier les indices linguistiques ou grammaticaux de ce texte (Bautier, 2003).

...

L'apprentissage des mathématiques, comme celui de la lecture ou de l'écriture, va chercher ses fondements bien avant l'éducation formelle. Pour qu'en fin de maternelle, la plupart des enfants sachent différencier des quantités d'objets, identifier les nombres et dénombrer, cela suppose l'acquisition préalable de plusieurs « sous-compétences » (*sub-skills*) construites à partir de la connaissance des nombres, de la mémorisation de certaines données arithmétiques, de connaissances d'ordre procédural ou conceptuel (Pakarinen et al., 2011) . D'autres compétences, cognitives ou métacognitives, facilitent la numération : mobilisation de la mémoire de travail, habileté à compter, attention, compétences langagières, capacité à comprendre des consignes (Jordan, 2006). Les facteurs motivationnels et affectifs précédemment évoqués sont, là encore, déterminants, de même que les objectifs pédagogiques de l'enseignant (Aunola, 2006). On a vu plus haut la liaison entre estime de soi (ou sentiment d'incompétence), motivation et réussite scolaire. Dans les apprentissages mathématiques, à partir d'études longitudinales portant sur des élèves et des enseignants de *kindergarten* (l'équivalent de notre grande section de maternelle ou encore de la première année de cycle 1), plusieurs études analysent les comportements d'évitement face à la tâche et le caractère prédictif de ce comportement modulo les représentations des parents et des enseignants. À l'évidence, de bons résultats scolaires ou une reconnaissance de la part de l'enseignant(e) ou de l'institution répond aux attentes de l'élève, le motive pour s'engager dans une tâche ultérieure. On note à terme une corrélation forte entre engagement/évitement et performances/difficultés scolaires. Le sentiment d'incompétence, d'inefficacité face à la tâche à accomplir conduisent non seulement à une baisse de la motivation mais à une stratégie d'évitement lors d'exercices ou d'apprentissages ultérieurs, même si l'engagement varie selon la tâche à accomplir (un élève peut être plus motivé par un exercice de dénombrement que par un test de connaissances mathématiques) (Hirvonen et al., 2012).



## Concours externe de psychologue de l'éducation nationale

### Épreuves d'admissibilité communes aux deux spécialités

#### « Sujets 0 »

**2 - Extrait du dossier « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » disponible sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale**

#### **Le décrochage : un enjeu humain, un défi social, un coût économique majeur pour la France**

**Le décrochage, ce sont autant d'enjeux humains, économiques, de cohésion sociale et de réduction des inégalités. Pour répondre à ces enjeux, des objectifs ambitieux ont été fixés.**

**Pour plusieurs centaines de milliers de jeunes, l'école et la formation sont vécues comme une source de mal-être**

Les jeunes en situation de décrochage sont dans une situation de souffrance à l'école liée à la non-valorisation de leurs talents. Le décrochage constitue ainsi un préjudice psychologique important en termes d'estime de soi. L'école, qui ne parvient pas aujourd'hui à valoriser et motiver tous les élèves, est alors rejetée en tant qu'institution par ces jeunes qu'il est ensuite très difficile de faire revenir en formation.

#### **Ces jeunes présentent des risques importants de ne pas réussir leur insertion sociale et professionnelle**

Les jeunes en situation de décrochage sont surexposés à certains risques : en France (1) comme à l'étranger (2), les personnes sans diplôme se trouvent davantage confrontées au chômage, notamment de longue durée, et occupent plus souvent des emplois précaires et peu qualifiés par rapport à la population diplômée. La scolarisation et la validation de diplôme sont des facteurs qui protègent de la pauvreté. La lutte contre le décrochage contribue donc à la prévention de la pauvreté et s'inscrit en cohérence avec le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

#### **Le décrochage est un frein à la compétitivité et au dynamisme de l'économie française**

Du point de vue économique, le décrochage menace la compétitivité du pays et génère des coûts importants pour la société, nettement supérieurs à ceux correspondant à l'action des politiques publiques dans ce domaine. Les coûts associés au décrochage d'un jeune, cumulés tout au long de sa vie, se situent entre 200 000 et 300 000 euros selon les pays. Pour la France, ce coût est évalué à 230 000 euros pour chaque élève ayant décroché, soit près de 30 milliards de dette contractée chaque année(3).

**Le Président de la République a fixé pour objectif de diviser par deux d'ici 2017 le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif. Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la France s'est engagée à abaisser le taux de jeunes en-dehors de tout système de formation et sans diplôme du second cycle du secondaire à 9,5 % d'ici 2020.**

#### **Notes**

1 - Évaluation partenariale de la politique de décrochage scolaire, avril 2014 / INSEE, Enquêtes Emploi 2010 et Enquêtes emploi 2009 ; direction générale du trésor, Le chômage des jeunes : quel diagnostic ?, Trésor Eco n° 92, septembre 2011.

2 - Évaluation partenariale de la politique de décrochage scolaire, avril 2014 / Irlande : Smyth et McCoy, Investing in Education, 2007 ; Canada : Données publiques.

3 - Évaluation partenariale de la politique de décrochage scolaire, avril 2014 / Étude BCG/MENJVA, Lutte contre le décrochage scolaire : Coûts et bénéfices associés à la lutte contre le décrochage scolaire, 2012.

#### **Des constats partagés sur la lutte contre le décrochage**

**La lutte contre le décrochage a fait l'objet d'un diagnostic publié le 18 juin 2014 (1) dans le cadre de la réforme de l'État. Ce diagnostic met en exergue un certain nombre de constats partagés qui ont guidé la suite des travaux.**

#### Cinq principaux constats :

**1- Le décrochage est un processus complexe qui combine plusieurs facteurs.** La très grande diversité des interactions possibles entre les facteurs internes et externes à l'école produit autant d'histoires et de cas différents que de décrocheurs.

**2 - La politique de lutte contre le décrochage est en construction,** centrée aujourd'hui sur la prise en charge du jeune une fois qu'il a décroché. La prévention du décrochage est peu structurée et ne fait pas l'objet d'une politique nationale, même si de nombreuses actions se développent localement.

**3- Les moyens consacrés à la politique sont relativement modestes au regard des enjeux,** quoique difficiles à évaluer car il existe peu de données consolidées sur les dispositifs, et les expérimentations menées ne sont pas toujours exploitées.

**4 - Le pilotage de la politique est embryonnaire et inégal selon les territoires.** Si le travail partenarial a progressé en matière de retour en formation et de prise en charge des jeunes au travers notamment des réseaux Formation qualification emploi (Foquale) et des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs, il n'existe pas de pilotage national interinstitutionnel dédié au décrochage.

**5 - La mesure du décrochage est perfectible.** Deux indicateurs issus des données de l'Insee et de la Depp (2), servent aujourd'hui à mesurer l'ampleur du phénomène. Ils présentent toutefois des limites notables en termes de périmètre, de déclinaison au niveau académique et de marge d'erreur.

**Compte tenu de ces constats, la mise en place d'une politique publique de lutte contre le décrochage est nécessaire. Elle associera l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent aujourd'hui pour trouver des solutions aux jeunes en difficulté d'apprentissage. De même, la prévention du décrochage doit devenir une priorité, tout en renforçant les actions engagées en matière d'accompagnement des jeunes une fois leurs difficultés repérées.**

#### Notes

1 - Publication du rapport "Évaluation partenariale de la politique de lutte contre le décrochage scolaire"

2 - Taux de sortants sans diplôme du second cycle du secondaire et taux de sortants précoces.

#### La démarche d'élaboration du plan de lutte contre le décrochage

**Élaboré de façon partenariale, le plan de lutte contre le décrochage engage l'ensemble du système de formation initiale et ses partenaires : de la prévention à la remédiation. Il s'inscrit dans la continuité des actions menées sur le territoire et en cohérence avec les politiques engagées par le Gouvernement.**

#### L'élaboration du plan de lutte contre le décrochage a mobilisé l'ensemble des parties prenantes

Le plan de lutte contre le décrochage est l'aboutissement de l'évaluation partenariale de la lutte contre le décrochage scolaire lancée en octobre 2013 dans le cadre de la démarche de Modernisation de l'action publique (MAP), elle a mobilisé le ministère de l'Éducation nationale comme pilote de l'évaluation, en coordination étroite avec le ministère en charge de l'Emploi, le ministère en charge de la Ville, le ministère en charge de l'Agriculture, le ministère des Outre-mer, les collectivités territoriales, les associations, les chercheurs et les bénéficiaires de la politique. Cette évaluation a été décidée par le Gouvernement dans le cadre des 60 évaluations de politiques publiques (EPP) qu'il a lancées depuis décembre 2012 et dont le bilan à deux ans a été présenté par le secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la Simplification lors d'un séminaire public qui s'est tenu le 6 novembre à la Maison de la radio. Cette évaluation s'est inscrite dans le cadre du dispositif d'animation, de suivi et d'accompagnement de l'ensemble des EPP assuré par le

## Concours externe de psychologue de l'éducation nationale

### Épreuves d'admissibilité communes aux deux spécialités

#### « Sujets 0 »

Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) sous l'autorité du ministre en charge de la réforme de l'État. Avec l'appui méthodologique et financier du SGMAP et l'accompagnement du Secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale, l'équipe d'évaluation a pu associer de nombreuses parties prenantes :

- La parole a été donnée aux bénéficiaires via une enquête terrain : **trente et un entretiens individuels ont été conduits avec des jeunes et leurs parents** dans trois académies différentes (Aix-Marseille, Créteil, Orléans-Tours). Ces jeunes avaient (ré)intégré le système de formation ou le marché du travail après avoir été en situation de décrochage.
- Des visites en académies ont été réalisées dès la phase de diagnostic et lors de la construction du plan de mesures. **Huit académies ont été impliquées** (Créteil, Montpellier, Nancy-Metz, Rennes, Toulouse, Amiens, Versailles, Nantes) selon des modalités diverses :
  - rencontre des équipes pédagogiques et éducatives de dix-sept établissements (lycées professionnels et technologiques, collèges et écoles primaires)
  - rencontres avec les équipes du rectorat
  - analyse de plus de vingt dispositifs de prévention et d'intervention du décrochage
  - visites d'établissements privés et de deux directions diocésaines de l'enseignement catholique
- Des groupes de travail ont été mobilisés pour l'élaboration du plan d'actions : **sept groupes de travail ont réuni plus de cinquante représentants** des acteurs de la politique de lutte contre le décrochage.

**La lutte contre le décrochage implique l'ensemble du système de formation initiale et ses partenaires, allant des actions de prévention jusqu'à la prise en charge des jeunes ayant quitté le système sans diplôme**

La politique de lutte contre le décrochage a été construite avec l'ambition de pouvoir agir sur l'ensemble du parcours du jeune, depuis la maternelle jusqu'à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. Ainsi, le périmètre de la politique doit nécessairement intégrer à la fois l'ensemble des actions de prévention en amont du décrochage, l'accompagnement des élèves en difficulté en cours de formation, et la prise en charge des jeunes qui sont sortis sans qualification de tout système de formation.

**Le plan de mesures s'inscrit dans la continuité des actions menées sur les territoires et dans la prise en compte des spécificités de ces derniers**

Les académies sont mobilisées depuis plusieurs années pour lutter contre le décrochage, conduisant de nombreuses actions et expérimentations sur le terrain en fonction des besoins particuliers de leur territoire. Avec leurs partenaires (associations, collectivités, etc.), elles sont à l'initiative de solutions de prévention, de repérage et d'accompagnement des jeunes en difficulté, notamment en zone rurale, en partenariat avec l'enseignement agricole. Le plan de lutte contre le décrochage a été conçu en s'inspirant de ces actions menées sur le terrain, dans un esprit de renforcement de dispositifs ayant montré leur efficacité. De nombreuses bonnes pratiques, qu'elles aient trait à la pédagogie, à l'accompagnement ou fonctionnement entre les acteurs, ont pu être recensées et viennent alimenter le plan de mesures. L'autonomie dans la mise en œuvre sera favorisée pour permettre une souplesse dans les territoires, dans la continuité de la confiance accordée au terrain. Enfin, la spécificité des territoires, notamment les outre-mer, sera prise en compte dans la mise en œuvre du plan.

**La politique de lutte contre le décrochage s'articule avec d'autres politiques portées par le ministère de l'éducation nationale et le gouvernement**

Le plan s'inscrit dans la continuité des autres grands chantiers engagés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, notamment la priorité au primaire et la politique d'éducation prioritaire qui a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la



## Concours externe de psychologue de l'éducation nationale

### Épreuves d'admissibilité communes aux deux spécialités

#### « Sujets 0 »

réussite scolaire, par un renforcement de l'action éducative dans les écoles et les collèges rencontrant les plus grandes difficultés sociales. Les nouvelles mesures renforçant la lutte contre le décrochage sont également en cohérence avec le projet numérique pour l'école. En outre, des pratiques d'évaluation positives des élèves sont indispensables à la prévention des sorties sans qualification du système scolaire : une consultation nationale sur les pratiques d'évaluation est en cours.

Par ailleurs, l'intervention contre le décrochage relève de la dynamique du plan national Garantie pour la jeunesse, réponse à la recommandation du Conseil européen du 22 avril 2013, et qui a pour objectif de proposer une solution d'insertion dans l'emploi, ou d'accompagnement dans un délai de quatre mois pour les jeunes "NEETs"(1) de moins de 25 ans. Dans ce cadre, la Garantie jeune est déployée dans les missions locales sous la responsabilité du ministère de l'Emploi, avec d'ici fin 2017, 100 000 jeunes en difficulté qui bénéficieront d'un accompagnement et d'une allocation spécifique pour les aider à accéder à un emploi pérenne. Le plan s'inscrit également dans la logique du plan Priorité jeunesse arrêté lors du comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013, qui consacre un de ses treize chantiers intitulé "promouvoir la réussite des jeunes en luttant contre le décrochage" à la lutte contre le décrochage. Enfin, le plan de lutte contre le décrochage porte le droit au retour en formation qualifiante créé par la loi de refondation de l'École et précisé par deux décrets actuellement en consultation et publiés avant la fin de l'année.

#### Notes

1 - NEETs : "Not in Education, Employment or Training" - Jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en étude et ni en formation.

#### Une stratégie nationale : des moyens pour réussir

#### La lutte contre le décrochage, une priorité nationale

**La lutte contre le décrochage est un sujet qui nous concerne tous : parents, professeurs, pouvoirs publics au niveau national ou local, associations, entreprises. Ainsi, il interroge notre capacité collective à faire réussir chaque jeune et à lui permettre de trouver sa place au sein de la société.**

À la suite de l'engagement pris par le Président de la République de réduire le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif par deux au cours de sa mandature, réaffirmé lors de la grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, le lancement d'une action d'ampleur est nécessaire pour mobiliser et mettre en mouvement l'ensemble de la société autour d'un nouveau plan d'actions ambitieux.

La mobilisation la plus large possible de l'ensemble des acteurs, au travers d'une communication grand public et d'envergure nationale, est une des conditions de la réussite dans la durée du plan de lutte contre le décrochage. D'autres expériences à l'étranger, au Québec notamment, ont montré l'efficacité d'une telle communication en termes d'adhésion et de diminution du flux des sorties sans qualification. C'est de cette prise de conscience que viendra une amélioration des résultats.

#### L'essentiel du plan : 3 axes clés pour lutter contre le décrochage

##### 1 - Tous mobilisés contre le décrochage

**L'action quotidienne de tous les acteurs** dans la lutte contre le décrochage sera valorisée chaque année lors d'une **Semaine de la persévérance scolaire** organisée dans chaque académie et avec pour slogan "Ensemble on s'accroche !".

**Les parents seront davantage associés à la vie de l'école et au parcours de leurs enfants.** Des dispositifs et pratiques contribuant à **impliquer les parents** seront renforcés et généralisés, en particulier aux moments clés de l'orientation.

**Un numéro unique, le 0 800 12 25 00**, permettra aux jeunes en situation de décrochage et à leurs parents d'échanger avec un conseiller pour obtenir des conseils et une information immédiate et fiable sur les



# Concours externe de psychologue de l'éducation nationale

## Épreuves d'admissibilité communes aux deux spécialités

### « Sujets 0 »

solutions alternatives de formation et d'accompagnement qui s'offrent à eux. Ce conseiller orientera le jeune vers une structure de proximité fournissant un accompagnement personnalisé.

#### 2 - Faire le choix de la prévention

**Le plan national de formation** -formation initiale et formation continue- de tous les personnels intégrera **un module spécifique sur le décrochage** (ex : formation au repérage des signes annonciateurs du décrochage).

**Des réponses individualisées et pluridisciplinaires** seront apportées aux jeunes en difficulté aux travers **d'alliances éducatives entre établissements et partenaires externes** (représentants de l'action pédagogique, éducative, médico-sociale, associations, etc.) dans les territoires qui ne sont pas pourvus de programme de réussite éducative (PRE).

Toutes **les potentialités du numérique** seront utilisées pour faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe, accompagner les parcours et développer de nouvelles modalités d'apprentissage adaptées aux jeunes présentant des risques de décrochage.

#### 3 - Une nouvelle chance pour se qualifier

Une plus grande modularité des formations et souplesse des parcours seront expérimentées :

- En cas de redoublement après un échec à un diplôme de l'enseignement professionnel, le jeune pourra bénéficier d'une formation adaptée prenant en compte ses acquis du passé pour ne repasser que les matières non validées.
- Les jeunes en situation de décrochage pourront obtenir leur CAP ou leur baccalauréat professionnel en validant différentes unités au cours de sessions organisées dans l'année au lieu de présenter toutes les épreuves lors d'un examen final.

Tous les jeunes de 15 à 18 ans risquant de sortir sans diplôme ou sans qualification d'un établissement du second degré pourront bénéficier d'un parcours aménagé de "stagiaire de la formation initiale". Le jeune conservera le statut scolaire de son établissement d'origine et bénéficiera d'un accompagnement personnalisé.

Des structures de remédiation innovantes seront mises en place au sein d'établissements "classiques" pour permettre la réussite des élèves et l'essaimage des pratiques pédagogiques efficaces.

Afin d'encourager les jeunes en situation de décrochage à réintégrer un cursus de formation, un abondement des heures de formation disponibles dans leur compte personnel de formation (CPF) leur sera proposé lors de leur prise en charge par un référent de leur Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).



## Concours externe de psychologue de l'éducation nationale

### Épreuves d'admissibilité communes aux deux spécialités

#### « Sujets 0 »

---

#### **Rappel des termes du projet d'arrêté concours (sous réserve de publication) :**

À partir de l'examen d'un ensemble de documents relatifs à une question particulière, le candidat est conduit à faire la démonstration de ses capacités à appréhender le sujet dans sa globalité et sa complexité afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'éducation nationale et ses axes de travail.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier les capacités du candidat à inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise dans le cadre de son futur métier.

Durée : quatre heures ; coefficient 3.

---

#### **Éléments de correction et mise en perspective**

Une telle question doit être traitée à partir d'une réflexion sur la place et le rôle du psychologue dans l'éducation nationale. Elle suppose une bonne connaissance du système éducatif mais aussi des dispositifs au sein desquels l'activité du psychologue est déterminante.

La thématique du décrochage occupe désormais une place centrale dans les politiques publiques, et notamment celles conduites par le ministère de l'éducation nationale. C'est un problème qui mobilise différents acteurs, l'État, les collectivités locales, les associations, etc. On s'attend à ce que cette épreuve soit l'occasion d'apprécier chez les candidats à la fois leur connaissance du sujet, des évolutions institutionnelles récentes – notamment le primat accordé à la prévention du décrochage –, l'enjeu d'une telle attention portée à ce problème (notamment le fait qu'il doit être combattu dans l'objectif d'élever les niveaux de qualification, d'être au niveau des pays européens à économie comparable, de répondre à des besoins économiques mais aussi sociaux) et la contribution du psychologue de l'éducation. Après avoir souligné le caractère complexe du phénomène, le dossier met en évidence différentes dimensions contribuant à favoriser le décrochage scolaire. Les éléments présentés montrent d'emblée le fait que l'école et la formation sont vécues par certains élèves comme source de mal-être. On doit donc s'attendre à ce que les candidats, bien informés du fait que cette épreuve porte sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif, identifie les différents leviers permettant à celui-ci d'agir efficacement auprès des élèves. L'approche intercatégorielle et interpartenariale définit le cadre de l'action du psychologue. Ses compétences en matière d'évaluation, de suivi et de diagnostic doivent servir la prévention et la remédiation. On peut s'attendre à ce que les candidats fassent apparaître des éléments saillants susceptibles de favoriser la prévention du décrochage : les transitions école-collège, collège-lycée, lycée-enseignement supérieur ; le climat scolaire des écoles et des établissements ; les modalités de l'orientation ; l'évaluation scolaire ; le contexte et l'environnement des écoles et des EPLE ; la période de l'adolescence et le rapport à l'autorité et à la loi , etc.